

VILLE  
DE  
MOULINS-LÈS-METZ

SEANCE DU TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à 20H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Claudie FUZEWSKI, Première Adjointe au Maire.

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Monsieur Francis GUEHERY, Madame Monique SCHALLER, Monsieur Michel LEICK, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents et excusés** : Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT.  
Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Monsieur Frédéric RENAUDAT.  
Madame Pascale HOLLE, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Armelle CHAMPLON.  
Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI.  
Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Monsieur Michel LEICK  
Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Bernadette LAPAQUE

**Secrétaire de séance** : Armelle CHAMPLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210330-2021-12DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Affichage : 31/03/2021

=====

**POINT 2021-12 – Affectation Définitive du Résultat de Fonctionnement  
2020 - Budget Principal**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire comptable M.14,  
Vu le compte administratif 2020 dressé par Monsieur le Maire de la ville de Moulins-lès-Metz,

Considérant que le résultat de fonctionnement est affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé à la section d'investissement

et

- le solde en tout ou partie, au financement de la section d'investissement ou en report à la section de fonctionnement.

Vu le résultat de la section d'investissement faisant apparaître, au 31 décembre 2020, un solde négatif de **264 620,94 €** après réincorporation des restes à réaliser et à reporter sur l'exercice 2021,

Vu le résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un résultat cumulé, au 31 décembre 2020, excédentaire de **1 470 000,31 €**,

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Compte tenu que la section d'investissement présente un besoin de financement, il est proposé de prendre l'excédent de fonctionnement 2020 comme suit :

|  |                       |
|--|-----------------------|
| - en report en section de fonctionnement : | <b>1 205 379,37 €</b> |
| - en réserve en section d'investissement : | <b>264 620,94 €</b>   |

**Approuvé à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 30 mars 2021



Pour le Maire,  
La Première Adjointe au Maire,  
Claudie FUZEWSKI

**Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210330-2021-12DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Affichage : 31/03/2021